Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

https://educentre.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

REFERENTIEL D'EVALUATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent magasinier

Niveau 3

Site : http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AM	RE	TP-00472	09	15/08/2018	12/06/2018	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Agent magasinier
Sigle du titre professionnel : AM
Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)
Code(s) NSF : 311t - Tri, préparation des commandes, magasinage-
Code(s) ROME : N1103
Formacode : 31663
Date de l'arrêté : 07/08/2018
Date de parution au JO de l'arrêté : 15/08/2018
Date d'effet de l'arrêté : 23/02/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

a) Du titre professionnel obtenu.

b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel AM

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réceptionner et contrôler les marchandises Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits Ranger les articles dans le stock Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux Prélever les articles dans le stock Emballer la commande client en vue de sa mise à disposition avec les documents de vente et de transport	02 h 00 min	Le candidat tire au sort un scénario avec les consignes de travail et les opérations à réaliser. Il traite les commandes clients et fournisseurs et renseigne les documents afférents. Il effectue un inventaire, traite un retour de marchandise et renseigne les documents afférents. Il accueille et renseigne un client. Au cours de la mise en situation, le jury assure le rôle de client, de responsable hiérarchique et de livreur.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux	00 h 15 min	A l'issue de la mise en situation professionnelle, le jury interroge le candidat sur sa prestation dans un local fermé équipé d'une table et de trois chaises.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie que le candidat situe correctement la fonction d'un magasinier dans la chaîne logistique.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 30 min	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des stocks					
Réceptionner et contrôler les marchandises	Les procédures internes sont respectées Les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle sont appliqués Les réserves sur les documents de transport sont libellées de façon explicite Les non-conformités et reliquats par rapport à la commande sont identifiés Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés	☒	☐	☐	☐
Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits	Les procédures internes de réception sont respectées Les données enregistrées dans le système d'information sont exactes L'affectation de l'adresse de stockage des produits est adaptée à leurs caractéristiques et respecte l'implantation du magasin Les documents sont remis aux interlocuteurs concernés	☒	☒	☐	☐
Ranger les articles dans le stock	Les procédures internes sont respectées Les consignes de sécurité sont appliquées Les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle sont appliqués Les produits sont rangés dans les emplacements affectés Les déplacements sont optimisés	☒	☐	☐	☐
Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock	Les procédures et consignes de travail sont respectées La conformité des produits inventoriés est vérifiée Les opérations de comptage sont fiables Les causes de l'écart de stock physique sont identifiées Les résultats du contrôle sont communiqués au demandeur	☒	☒	☐	☐
Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients					
Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients	Les informations nécessaires sont collectées Les commandes sont saisies sans erreur Les documents de préparation de commandes sont édités Les commandes sont ordonnées en fonction des priorités	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux	La communication est adaptée au client Le besoin du client est pris en compte La demande du client est prise en compte Les renseignements transmis aux clients sont exacts Les retours client sont traités et les documents sont édités	☒	☒	☐	☐
Prélever les articles dans le stock	Les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle sont appliqués Les procédures internes sont respectées Les prélèvements sont réalisés en conformité avec la demande Les documents de préparation de commandes sont renseignés Les déplacements sont optimisés	☒	☐	☐	☐
Emballer la commande client en vue de sa mise à disposition avec les documents de vente et de transport	Les principes de prévention des risques physiques liés à l'activité professionnelle sont appliqués Les procédures internes sont respectées Le choix de l'emballage et des pictogrammes tient compte des caractéristiques des produits et du mode de transport Les documents de vente et d'expédition sont conformes	☒	☐	☐	☐
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet.					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Appliquer les règles de qualité, de sûreté et de sécurité dans le magasin dans le respect des procédures	Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux
	Emballer la commande client en vue de sa mise à disposition avec les documents de vente et de transport
	Prélever les articles dans le stock
	Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock
	Ranger les articles dans le stock
	Réceptionner et contrôler les marchandises
	Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients
	Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits
Organiser ses journées de travail en fonction des impératifs de production	Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux
	Emballer la commande client en vue de sa mise à disposition avec les documents de vente et de transport
	Prélever les articles dans le stock
	Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock
	Ranger les articles dans le stock
	Réceptionner et contrôler les marchandises
	Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients
	Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits
Communiquer oralement et par écrit avec les interlocuteurs concernés	Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux
	Emballer la commande client en vue de sa mise à disposition avec les documents de vente et de transport
	Prélever les articles dans le stock
	Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock
	Ranger les articles dans le stock
	Réceptionner et contrôler les marchandises
	Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients
	Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits

4. Conditions de présence et d’intervention du jury propre au titre AM

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l’épreuve du candidat : 02 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de l’épreuve.

Dans la mise en situation professionnelle, certains jeux de rôle sont réalisés entre le candidat et le jury qui s’appuie sur des scénarios écrits.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d’intervention du jury pour la prise de connaissance de l’épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Néant

REFERENTIEL D'EVALUATION

DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent magasinier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AM	RE	TP-00472	09	15/08/2018	12/06/2018	11/26

CCP

Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des stocks

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réceptionner et contrôler les marchandises Ranger les articles dans le stock Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits	01 h 15 min	Le candidat tire au sort un scénario avec les consignes de travail et les opérations à réaliser. Il traite la réception d'une commande fournisseurs, renseigne les documents afférents et effectue un inventaire. Selon le scénario, un des membres du jury assure le rôle de livreur et de responsable hiérarchique.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits	00 h 15 min	A l'issue de la mise en situation professionnelle, le jury interroge le candidat sur sa prestation.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 30 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des stocks

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Sans objet

CCP

Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients Prélever les articles dans le stock Emballer la commande client en vue de sa mise à disposition avec les documents de vente et de transport Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux	01 h 15 min	Le candidat tire au sort un scénario avec les consignes de travail et les opérations à réaliser. Il traite une commande client, valide un retour de marchandise et renseigne les documents afférents. Il accueille et renseigne un client. Selon le scénario, un des membres du jury assure le rôle de client et de responsable hiérarchique.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux	00 h 15 min	A l'issue de la mise en situation professionnelle, le jury interroge le candidat sur sa prestation.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 30 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Sans objet

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Agent magasinier

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un espace de de 60 m² minimum comprenant : - au moins quatre allées de circulation bordées de rayonnages d'une hauteur entre 1.60 m et 2 m. - une zone de réception et une zone d'expédition identifiées et matérialisées au sol.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local équipé d'une table et de trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Le magasin doit contenir au minimum 500 références différentes avec adresses de stockage identifiées dont 30 références avec pictogramme de manutention. 400 de ces références devront comporter minimum 4 unités. Un comptoir. Un poste de travail réception avec une table. Un poste d'emballage avec une table. Deux postes informatiques équipés d'un système de gestion commerciale et reliés à une imprimante. Deux téléphones. Matériel de manutention : un transpalette. Un nombre de supports de charge divers : palettes et demi-palettes. Une balance professionnelle.	4	Pas d'observation
	1	Matériel de manutention : chariot de manutention manuel.	1	Sans objet.
Outils / Outillages	4	Cutters, dérouleurs de ruban adhésif.	4	Pas d'observation.
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	4	Gants.	4	Le candidat vient avec ses chaussures de sécurité.
Matières d'œuvre	1	Matériels d'emballage de calage et de suremballage adaptés aux opérations à réaliser. Des cartons d'emballage adaptés aux opérations à réaliser. Etiquettes d'expédition, adhésif, film, moyens de marquage.	4	Pas d'observation.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		Pictogrammes de manutention et de sécurité, documents de transport et bons de mouvements des marchandises.		
Documentations	2	Cahier de procédures informatiques et modes opératoires du magasin.	2	Un jeu de documents par poste informatique.

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Agent magasinier est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Agent magasinier **Arrêté du 01/07/2013**		**Agent magasinier** **Arrêté du 07/08/2018**
CCP	Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des articles	CCP	Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des stocks
CCP	Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients	CCP	Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet…) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :
La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.
Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

****

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Afpa